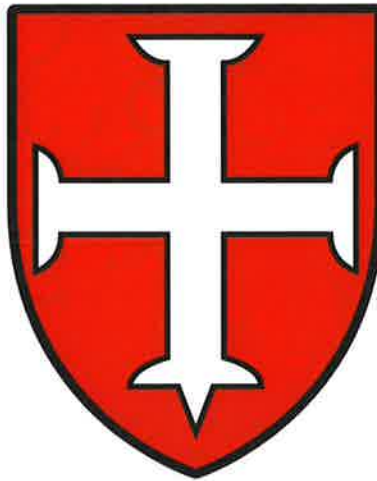


COMMUNE DE CRANS CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 octobre 2022

Pour archives

ORDRE DU JOUR

Préambule	4
<i>Présentation du Plan Énergie Climat Communal (PECC)</i>	4
1. Appel	7
2. PV de la séance du 27 juin 2022	8
3. Approbation de l'ordre du jour	8
4. Communications du bureau du Conseil	9
5. Communications de la Municipalité	11
<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic</i>	11
<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	11
<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	11
<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	12
<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	12
6. Préavis – Rapports des Commissions	13
<i>Préavis N° 13/22 – Arrêté d'imposition 2023</i>	13
<i>Résultat du vote</i>	15
<i>Préavis N° 14/22 – Budget 2023</i>	16
<i>Résultat du vote</i>	18
7. Initiatives, dépôts de motions, postulats	19
<i>Motion de Mmes Ulrike Richardson et Birgit Schleifenbaum – « Demande à la Municipalité d'une étude et d'un plan de réalisation d'un Centre culturel et de loisirs en lieu et place de l'actuelle salle communale »</i>	19
<i>Résultat du vote</i>	21
8. Projets de la Municipalité	22
<i>Élection d'une commission ad hoc de 7 membres, chargée de l'étude d'un crédit pour la zone sportive et de loisirs du Grand-Pré</i>	22
9. Associations intercommunales – Rapports des délégués	23
<i>APEJ</i>	23
<i>SITSE</i>	23
<i>Police Nyon Région</i>	23
<i>ORPC</i>	23
<i>Élection des délégations</i>	23
10. Divers et propositions individuelles	24
Glossaire des acronymes et termes spéciaux	25

Accueil : le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à la Municipalité. Il salue la présence de M. Corentin Neuffer, société Bio-Éco, invité par la Municipalité pour la présentation du PECC.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Moravia Widmer, Scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice suppléante, remplace Mme Herbez
- M. Laurent Sinner, Huissier

Les personnes suivantes sont également présentes :

Mme Valérie Geneux, journaliste à la Côte

M. Corentin Neuffer, société Bio-Éco ; corentin.neuffer@bio-eco.ch

Préambule

Présentation du Plan Énergie Climat Communal (PECC)

M. Corentin Neuffer présente la société Bio-Éco qui travaille essentiellement pour les collectivités publiques, les communes, l'administration cantonale, les écoles. La société a trois grands axes de travail, la durabilité, la transition énergétique et la gestion des défis climatiques.

Il présente le concept du PECC communal ainsi que les fiches et le cahier des charges qui suivra, et explique son rôle de conseiller, ainsi que le subventionnement pour l'accompagnement du projet.

Le PECC permet aux petites communes de se doter d'objectifs en matière énergétique et climatique.

Les détails de la présentation se trouvent en annexe au PV.

M. Neuffer répond aux questions posées suivant les thèmes abordés au cours de sa présentation.

Mme Ulrike Richardson demande pourquoi certaines communes développent le chauffage géothermique et pas d'autres, est-ce dû à la situation géographique.

M. Corentin Neuffer répond que la structure géologique du sous-sol est prépondérante. Certaines localisations recèlent des nappes intéressantes pour réaliser de la géothermie, d'autres pas.

Le potentiel géothermique de notre région a été précisément étudié et seules certaines situations sont intéressantes.

Il rappelle que les ressources géothermiques doivent être utilisées à l'endroit où elles existent. Le transport de la chaleur conduit à des pertes d'efficacité.

Il ajoute que la géothermie profonde (plus de 2'000 m) diffère de la pompe à chaleur que l'on peut avoir dans sa villa où l'on descend à quelques centaines de mètres au maximum. Là, il s'agit de très grosses infrastructures qui peuvent alimenter des chauffages à distance. Ce sont des infrastructures lourdes qui demandent beaucoup de clients afin d'être rentabilisées sur un temps intéressant.

M. Yves-André Fasel demande si cela est réalisable dans une commune comme la nôtre.

M. Corentin Neuffer répond qu'il ne connaît pas en détail les études qui ont été réalisées. Il ajoute qu'un forage intéressant est en cours dans la région.

Mme Johanna Pini précise qu'il s'agit de la société Energeô qui réalise un forage à Vinzel, sur une faille géologique. On attend prochainement les premiers résultats.

M. Thomas Dislich demande quels sont les coûts représentés par le PECC pour la commune.

M. Corentin Neuffer répond que les coûts du PECC se répartissent entre l'engagement du mandataire pour les 4 ans et les actions choisies par la commune.

Le mandataire est subventionné pour moitié par le Canton et représente un montant de CHF 25'000.- Le coût des actions varie en fonction des options choisies par la commune.

Le thème « Actions transversales », par exemple, ne coûte rien, car il comprend le travail usuel de la Municipalité et de la commission, ainsi que celui du mandataire qui est déjà payé.

Sur la question des déchets, l'ampleur des actions choisies peut être très variable et dépend des choix retenus par la commune.

Bio-Éco accompagne son 3^e PECC et l'expérience acquise permet de gagner en efficacité et de mieux cibler les coûts.

Mme Nathalie Sauvain demande si un subventionnement est possible en matière de construction exemplaire.

M. Corentin Neuffer répond que des subventions sont possibles pour certains travaux.

Mme Nathalie Sauvain demande comment alimenter un fonds dédié à l'énergie.

M. Corentin Neuffer répond que la commune a la compétence de créer un fond ou une taxe sur l'énergie. La mise en place ne coûte rien et le fonds est alimenté par les consommateurs.

M. Blaise Schwertmann remarque que les mesures retenues dans le PECC vont influencer tous les préavis à venir. Le PECC fixe des objectifs, mais leur mise en œuvre passera chaque fois par des préavis.

M. Yves Cretegny précise que nous avons l'obligation d'étudier différentes actions prévues dans les fiches, mais sans obligation de réalisation en dehors des préavis qui suivront. En gros, les 25'000.- sont destinés à l'étude et la conception d'un plan d'action, à la définition des priorités. Chaque mesure à réaliser sera discutée séparément dans le cadre d'un préavis. Il n'y a pas de mesure obligatoire à mettre en œuvre à la fin.

M. Corentin Neuffer précise que les fiches obligatoires sont des mesures qu'il faut appliquer pour donner une ligne de conduite à la commune.
On peut ramener ça à 2'500.- mais on peut également faire un plan sur 4 ans.

Mme Nathalie Sauvain demande s'il est possible de se dégager de l'obligation cantonale en engageant les services du mandataire sur le plan communal.

M. Corentin Neuffer précise que son engagement a été signé par la Municipalité.

Mme Johanna Pini ajoute que le montant attribué à l'engagement du mandataire est inférieur au seuil nécessitant un préavis.

Elle précise que selon les études qui seront faites, la Municipalité présentera des propositions d'actions et que des préavis seront soumis à l'approbation du Conseil, selon les montants engagés.

Le PECC avancera selon les décisions soumises au Conseil.

M. Maximilien Berni souhaite connaître les communes avec lesquelles le mandataire a déjà travaillé.

M. Corentin Neuffer indique qu'il travaille avec Chavannes-près-Renens, Crans et la commune de Dompierre. Le PECC n'a été lancé que depuis un an par le canton.

M. Laurent Duhoux revient sur une étude du bilan énergétique communal présentée par Mme Pini. Il demande ce qu'il en est de ce processus et comment il s'intégrera dans le PECC.

Mme Johanna Pini répond que le travail d'analyse déjà entamé a permis d'établir un premier état des lieux. Les outils développés par le canton à l'intention des communes sont plus performants et se concrétisent par des fiches d'action concrètes.

La Municipalité pense que le PECC permettra de mener une démarche structurée autour d'une dizaine d'actions à réaliser. Pour cela, l'appui d'un mandataire est important, car la conduite des différents projets nécessite des connaissances spécifiques.

M. Corentin Neuffer revient sur la question des coûts et estime que pour 4 ans, l'engagement financier de la commune tournera autour de CHF 100'000.-

Il précise que certaines mesures seront très chères, mais pourront être étalées sur le long terme et que des subventions sont toujours possibles.

Il rappelle que la démarche du PECC a débuté il y a un an et qu'aucune commune n'est encore arrivée au bout de la démarche. Les chiffres avancés ne sont que des indications et peuvent fortement varier en fonction des choix plus ou moins ambitieux de la commune.

Mme Johanna Pini ajoute que la réalisation d'un plan énergétique territorial sera certainement l'une des actions centrales de notre PECC.

Il s'agit d'analyser le potentiel de toutes les énergies utilisables sur la commune et de savoir quelles énergies sont utilisables en fonction des différentes situations. Une vision plus globale à l'échelle cantonale permettra des synergies.

Une quarantaine de communes sont actuellement engagées dans un projet de PECC et il s'agira de partager les expériences et les problèmes auxquels elles sont confrontées.

Le canton jouera un rôle de coordinateur entre communes et donnera son appui afin de trouver des solutions permettant la réduction des coûts.

Au final, le coût du PECC dépendra des ambitions de la commune.

Le Président reprend la parole et conclut que ce plan énergétique représente une opportunité pour notre commune. Celle-ci ne dispose pas des spécialistes nécessaires à la conduite d'un tel projet et l'appui d'un mandataire nous permettra de progresser au niveau énergétique. Le PECC permettra de définir les axes d'une politique énergétique pour les prochaines années et le Conseil communal aura son rôle à jouer dès que les priorités seront posées et que les investissements se présenteront.

Il remercie M. Neuffer pour sa présentation et ses réponses.

La présentation sera disponible sur le site communal.

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale et Vice-syndique
- Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale
- M. Yvan Rueff, Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : 5 membres du Conseil sont excusés

- M. Fillistorf Jean-Marc
- M. Gobet Pascal
- Mme Herbez Christine
- M. Lerch Boris
- Mme Weil Sonia

Absence non excusée : aucune

À la suite de l'appel, 40 conseillères et conseillers sont présents, Président compris. Le quorum pour siéger est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.
Lors du vote à main levée, la majorité est fixée à 20 voix contre 19.

2. PV de la séance du 27 juin 2022

Le Président passe en revue le PV du 27 juin 2022 et propose toute une série de petites corrections typographiques.

Le Conseil ne fait pas de remarque.

Vote pour l'approbation du PV :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	7

Le PV est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président présente et commente l'ordre du jour.

Point 5 - Communications de la Municipalité : la communication annoncée « gestion du risque énergétique et informations aux communes » ne sera pas présentée en détail. La Municipalité préfère commenter les mesures prévues au plan communal.

Point 10 – Associations intercommunales : ajout d'un point, **élection de deux délégués au Conseil intercommunal de Région de Nyon** dont nous sommes membres depuis peu.

Le Président passe au vote pour l'approbation et la modification de l'ordre du jour.

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	Aucune

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité du Conseil.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2022-2023

- Le 5 décembre à 19 heures. La séance sera suivie du repas de Noël du Conseil.

Dates 2023 :

- 3 avril, 26 juin, 30 octobre à 20 h, le 4 décembre à 19 h.

Dates de réserve :

- 6 février et 4 septembre à 20 h.

Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022

Scrutin cantonal - Objets soumis au vote	Accepté %	Refusé %
1. Révision partielle de la Constitution liée à la création du conseil de la magistrature	71.1%	24.9%
Scrutin fédéral - Objets soumis au vote		
1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse » (initiative sur l'élevage intensif)	29.5%	75.5%
2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA	64.7%	35.5%
3. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA	55.5%	44.5%
4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)	68.3%	31.7%

À Crans, le taux de participation est de 45 %.

Dates des prochaines votations

Le scrutin du 27 novembre 2022 est annulé.

Prochain scrutin fédéral, le 18 juin 2023

Affaires communales

Rencontre avec les sociétés locales

Mercredi 31 août, soirée de mise en place de l'agenda 2023 des sociétés locales. Rencontre avec les acteurs de la vie sportive, sociale et culturelle de notre village.

Rencontre au sujet du PECC, avec Mme Johanna Pini :

Jeudi 8 septembre, discussion autour du PECC, en vue de clarifier le rôle du Conseil et de la commission consultative.

Rencontre Bureau du Conseil - Municipalité :

Lundi 26 septembre, à Cuvaloup, échange en vue de coordination des travaux du Conseil et de la Municipalité, pour l'année de législature.

Affaires intercommunales

ARSCO SA - réponse officielle à la résolution du Conseil communal

Le 9 septembre, le Bureau du Conseil enregistre la réception d'un courrier d'ARSCO SA, en réponse à la résolution du CC.

Le Président donne lecture et commente la réponse d'ARSCO (voir annexe).

Rencontre avec les Présidents des Conseils communaux de Terre Sainte

Le 13 septembre, réunion des Présidents des Conseils communaux pour la recherche d'un dialogue constructif au sujet de la gouvernance d'ARSCO. Rédaction d'un message commun adressé au CA avec demande de modification des statuts en vue de l'intégration d'un membre du CC de chaque commune au sein de l'assemblée générale d'ARSCO.

Relations Canton - communes

Visite de commune de M. le Préfet Olivier Fargeon

Le 13 octobre, visite de M. le Préfet, en présence du Bureau du CC et de la Municipalité. Inspection des registres et documents du Conseil.

Divers

Impression et distribution des documents destinés au Conseil communal

Le Bureau cherche à réduire la masse des documents envoyés. De même, la sécurité de l'accès aux documents actuellement déposés sur dropbox est actuellement faible. Le Bureau cherche une solution d'hébergement sur un serveur local, dans la commune ou chez notre prestataire informatique. Grâce au soutien de M. Cyril Herbez, le Bureau envisage une solution « Next Cloud ». On y trouvera tous les documents destinés au Conseil, un espace où les commissions permanentes pourront échanger leurs rapports. L'idée est de pouvoir travailler plus sur des supports électroniques plutôt que sur du papier. Mais évidemment, sur demande, le papier sera toujours disponible.

Le Président remercie la société locale « Les Potes au Feu » dont notre Vice-président est membre, pour son invitation des autorités communales le 14 septembre. Un magnifique repas sur le thème de la chasse a été servi.

Il souligne la qualité des relations avec les sociétés.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic

- gestion de la crise énergétique : informe que la réponse à cette problématique est une priorité pour la Municipalité. La situation actuelle se caractérise par un flot d'informations, d'exigences et de demandes du Canton auxquelles la Commune doit faire face. En ce sens, la situation ressemble à celle qui se présentait au début de la crise du COVID.

Il précise que nous en sommes au stade 1 du dispositif de conduite, mais que la Commune doit être prête pour faire face à une vraie crise.

Il donne quelques détails sur les différentes dispositions à appliquer (communications, point de rassemblement chauffé) ;

- péréquation : M. le Syndic informe qu'il fait partie d'un groupe de travail au sein du comité de l'AdCV. Ce groupe étudie les propositions de négociation avec l'UCV. Il souligne que l'UCV regroupe la majorité des communes et des villes et que l'AdCV doit s'accommoder de cette position majoritaire. Les discussions sont donc compliquées.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

- budget, impôts : donne quelques précisions sur les deux préavis présentés. La Municipalité propose le maintien du taux d'imposition à 59 points impliquant un déficit de l'ordre de 1.3 million pour 2023, sur la base des simulations réalisées.

Avec un capital de 3,9 millions, la Municipalité pense qu'il est encore possible de supporter une année déficitaire de plus, en espérant qu'une réforme du système péréquatif se dessine pour le futur ou au moins qu'il y ait une stabilisation.

Pour l'instant, les impôts aléatoires 2022 sont significativement plus bas qu'ils n'étaient en 2021. De plus, l'administration cantonale des impôts a clôturé la fiscalisation des années 2013 à 2016, avec pour conséquence des remboursements d'impôts plutôt que des rattrapages. Ceci a donc un impact négatif sur nos finances ;

- transports, mobilité : la commune de Nyon souhaite développer et améliorer son réseau de transports publics urbains et étudie une extension possible aux communes voisines. Ce projet pourrait nous intéresser, car il permettrait une augmentation de cadence en direction de Nyon. La Municipalité va étudier ce projet afin de voir s'il est réalisable.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

- écoles : les tableaux numériques ont été installés dans les classes durant les vacances d'octobre.

Le travail a été effectué par Arsco SA, décision prise après validation de mon budget. Le montant des coûts passera donc sur Arsco et non sur les comptes de la commune. Les tableaux numériques sont équipés d'un volet qui peut faire office de tableau noir.

Les anciens tableaux noirs ont été donnés. Ils font des heureux et nous leur offrons une nouvelle vie ;

- sécurité de la zone de dépose : le TCS a rendu un audit très complet sur la sécurisation de la zone autour de l'école. Sur la base de ce document, la Municipalité a retenu les recommandations les plus avisées par rapport à l'usage du lieu. Le travail du TCS porte sur toute la zone de l'école et de ses environs (rue du Grand Pré, chemin des Sports et rond-point d'Eysins).

Un cahier des charges a été établi avec la PNR et un préavis pour l'aménagement et la sécurisation des abords de l'école sera présenté prochainement.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

- arrêt de bus : l'enquête publique sur l'arrêt des Landes est terminée et il n'y a pas d'oppositions. Le début des travaux est prévu d'ici la fin de l'année ;

- bandes cyclables : une proposition de création de bandes cyclables a été déposée à la DGMR. Sur le territoire communal, elles seront possibles dans les zones limitées à 50 km/h, mais pas sur les routes limitées à 80 km/h, en raison d'une largeur insuffisante de la chaussée. Il reviendra avec plus de détails.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

- décorations de Noël : une équipe prépare les décorations de Noël. Un sapin sera posé devant la salle communale, ainsi qu'une magnifique crèche. Ce sont les deux seuls points qui disposeront d'un éclairage LED pendant une période très brève. Des caisses à vin ainsi que des boules de Noël sont encore recherchées pour la décoration. Le matériel est récolté à la voirie.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 13/22 – Arrêté d'imposition 2023

M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la CoFin sur le préavis 13/22.

M. Yves Cretegny constate que le budget prévoit une augmentation de CHF 25'000.- pour l'énergie. Il craint que ce montant soit sous-estimé dans le budget au vu de l'augmentation du prix de l'électricité. Il demande comment ces charges supplémentaires ont été intégrées au budget, en particulier la part intercommunale.

Mme Johanna Pini répond que les informations sur l'augmentation du prix de l'électricité n'étaient pas connues lors de la préparation du budget au mois d'août. La Municipalité a adapté les charges prévues pour l'achat de combustibles en se basant sur les prix en cours lors du remplissage des cuves.

Elle ajoute que l'augmentation des coûts de l'électricité est estimée à CHF 70'000.- pour la consommation communale, mais que ceci reste en dessous de la réalité.

Pour les intercommunales, l'augmentation des charges sera d'environ CHF 35'000.- si l'on considère une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

Elle rappelle que les montants inscrits au budget correspondent toujours à la situation prévalant au moment de sa préparation.

M. Yves Cretegny s'attend à ce que les coûts pour l'épuration donc les SITSE subissent une augmentation bien plus élevée.

Mme Johanna Pini répète que ces informations n'étaient pas connues au moment de faire le budget.

M. René Bautz demande si les SITSE ont un contrat au tarif réguler ou au tarif libre avec leur fournisseur d'électricité.

M. Bernard Henrioux répond que c'est un contrat au tarif libre.

Mme Catherine Schmutz déplore que les associations intercommunales adoptent leur budget tardivement au mois de novembre, et que les charges réparties sur les communes ne soient connues qu'après coup.

M. Le Syndic répond que la Loi veut que le point d'impôt soit fixé au 31 octobre. Ainsi, les communes ne disposent jamais des informations précises à mettre au budget concernant les associations intercommunales ou les factures de péréquation.

La commune n'a pas le choix, le point d'impôt doit être fixé en même temps que le budget.

Mme Catherine Schmutz estime que c'est aux associations de faire leur budget en avance, car toutes les communes ont le même délai.

Elle ajoute que le budget peut aussi bien être établi sur la base des comptes, qui donnent la réalité des coûts. Si certaines communes adoptent ce principe, pourquoi les associations intercommunales ne le feraient-elles pas ?

M. le Syndic soutient ce point de vue, mais c'est à nos délégués d'insister là-dessus.

Mme Marie-Noëlle Gay précise que pour les écoles, le budget tient compte des effectifs. Ce chiffre est connu au mois d'août pour la rentrée, mais que par la suite, il varie en fonction des départs et des arrivées. Cela retarde la préparation du budget.

Mme Johanna Pini explique que la préparation du budget peut reposer sur deux perspectives différentes.

Soit on adopte une vision future des dépenses qui permet l'adoption simultanée du budget et de l'arrêté d'imposition. Soit on adopte une vision passée, basée sur les comptes, qui permet l'adaptation du taux d'impôts au moment des comptes en fonction des résultats antérieurs.

La première vision demande de nombreuses simulations et en matière de facture sociale et de péréquation les données du Canton ne sont pas encore connues, c'est un travail qui n'est pas évident du tout.

Ces dernières années, la Municipalité a choisi d'adopter simultanément le budget et le taux d'imposition. Elle ajoute que les charges cantonales représentent la plus grosse partie de notre budget et que les simulations sont difficiles en raison de leur imprévisibilité.

Cela reste en définitive un choix de méthodologie.

M. Yves Cretegny ajoute que le choix d'une perspective couplant l'adoption de l'arrêté d'imposition et du budget est fixé dans notre règlement communal.

Ce choix implique la prise en compte de certaines incertitudes et de prendre quelques marges justifiées.

Il faut accepter un certain décalage entre le budget et les comptes.

Mme Catherine Schmutz précise que sa réflexion portait sur les associations intercommunales. La répartition des coûts devrait être connue au moment où les communes préparent leur budget.

Mme Marie-Noëlle Gay précise que l'APEJ communique toujours ses chiffres bien avant leur adoption par le CODIR. Les chiffres de notre budget sont toujours alignés avec ceux que l'APEJ communique lors de l'adoption de son budget.

M. Carlos Mota demande si les simulations intègrent les chiffres du budget provisoire de l'APEJ qui va être soumis le 22 novembre. Il se demande si les délégués seront en situation d'accepter le budget de l'APEJ après avoir validé les chiffres inscrits dans le budget de Crans et qui seront probablement différents.

Mme Johanna Pini rassure et confirme avoir contacté les associations en amont pour avoir le plus d'information possible.

Mme Nathalie Sauvain demande si l'augmentation prévisible des coûts des SITSE est déjà intégrée dans le budget.

Mme Johanna Pini répond que non. Elle répète que lors de la préparation du budget au mois d'août, l'augmentation des prix de l'électricité n'était pas encore connue.

Elle ajoute que notre budget comporte une ligne correspondant à la participation à la cohésion sociale qui représente à elle seule 42% du total. Ce montant est basé sur les chiffres connus en août. Selon les acomptes 2023 que nous avons reçus aujourd'hui, ce montant sera probablement plus bas. Ce sont les variations sur ce type de poste qui font la différence sur le budget.

M. le Syndic confirme que les charges cantonales représentent la grande inconnue dans le budget. Alors même si le Canton nous donne les chiffres aujourd'hui, rien n'assure qu'ils seront les mêmes en janvier ou au printemps. Il serait agréable d'avoir les budgets des associations intercommunales à temps, mais ce n'est pas ça qui va changer le point d'impôt.

M. Yves Creteigny attire l'attention sur le fait que de nombreuses collectivités publiques ont choisi de se fournir sur le marché libre de l'électricité. Cela leur permettait un accès à de l'énergie à moindre coût. On se retrouve maintenant dans une situation où ceux qui n'ont pas payé cher pendant 10 ans vont payer très cher pendant 2 ans. Cela aura des conséquences sur les grosses infrastructures, l'école, l'ARSCO et le SITSE. Ceci rebondira sur nos comptes les deux prochaines années.

Mme Nathalie Sauvain demande si notre commune ne pourrait pas agir en direction des associations intercommunales pour recevoir des budgets précis avant l'adoption de notre budget. Il lui semble difficile pour nos délégués d'agir lors des conseils intercommunaux du mois de novembre pour changer quoi que ce soit.

Le Président relit les conclusions du préavis 13/22 et passe au vote.

Résultat du vote :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 3

Le préavis N° 13/22 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 14/22 – Budget 2023

M. Lars Kermode présente le rapport de la CoFin sur le préavis 14/22.

M. Bernard Vogel constate que la population de la commune a augmenté au cours des trois dernières années, produisant une augmentation du revenu des impôts de CHF 150'000.-
Il demande quel sera l'effet de l'arrivée de nouveaux habitants au Grand Pré sur les revenus communaux.

Mme Johanna Pini confirme que la croissance démographique de ces dernières années a produit une progression des revenus pour la commune. Le budget 2022 a connu un palier de progression. Cependant, avec l'achèvement des constructions du Grand Pré, la commune ne s'attend plus à une croissance démographique importante pour les prochaines années, en raison de la Loi sur l'aménagement du territoire.

M. le Syndic précise que la population est actuellement de 2'420 habitants et montera tout au plus à 2'450 d'ici la fin de l'année 2023.

Mme Catherine Schmutz constate qu'une densification du réseau des transports publics est envisagée. Par conséquent, elle demande si Crans est désormais rattachée à la zone urbaine et périurbaine de Nyon ou si cela est prévu.

Si cela devait être le cas, tout comme Prangins qui jouxte également Nyon, Crans pourrait voir son taux de croissance maximal augmenter, avec la conséquence de pouvoir densifier son sol et de réduire les répercussions de la LAT.

M. le Syndic signale que le chef de l'aménagement du territoire, M. Imhof a été licencié par Mme Luisier. Il était un obstacle à la densification de la population et du territoire que ce soit à Crans ou ailleurs dans la région. Mme Luisier avait annoncé lors d'une réunion des syndics du district de Nyon qu'elle envisageait de faciliter la libération de terrains constructibles. Actuellement, la capacité d'accueil est calculée sur la base de 50 m² par personne. En prenant l'ensemble du terrain constructible. Combien de personnes ici vivent avec 50 m² par personne ?

Le Président demande que la discussion revienne à l'ordre du jour, soit le débat sur le budget.

M. Yves Cretegny remarque que la population ne peut plus grandir à cause de la LAT et du PGA. Avec des charges cantonales croissantes, la seule manière d'augmenter les recettes sans augmenter la population, ce sont les impôts. *« C'est le seul choix qui nous reste ! ».*

M. le Syndic conclut avec une réflexion qui montre bien les difficultés de maintenir une mixité sociale dans notre population : *« vous me permettez une boutade, le grand avantage c'est que le terrain devient plus cher donc on aura que des riches à Crans ! »*

Mme Nathalie Sauvain constate que la taxe pour chiens s'élève à CHF 100.- à Crans, à montant égal avec la taxe cantonale. À Genève, cette taxe s'élève à CHF 8.- seulement. Certes, les distributeurs de sachets à crottes sont toujours bien fournis et un parc à chiens est en discussion, mais de nombreux propriétaires se demandent ce qui est fait avec ce revenu qui se monte à CHF 20'000.- ?

Elle propose d'abaisser la taxe sur les chiens à CHF 60.-

M. le Syndic demande si c'est une proposition pour l'année prochaine.

Mme Nathalie Sauvain souhaite le changement pour cette année et demande des précisions sur ce qui est fait avec le revenu de cet impôt.

Mme Johana Pini répond que cela sera destiné à l'aménagement du parc à chiens.

M. Bernard Vogel ajoute qu'un groupe travaille depuis 3 ans sur ce projet de parc à chiens. Un sondage adressé aux 195 propriétaires a reçu plus de 50% de réponses et 71% des gens souhaitent la création de ce parc.

Il convient qu'une taxe doit être affectée à l'usage auquel elle est destinée. Le parc à chiens nous coûtera une fois CHF 10'000.- au maximum, mais la commune encaisse chaque année CHF 20'000.- pour quelques sachets plastiques.

Mme Nathalie Sauvain maintient sa proposition de baisse pour cette année, car les CHF 17'000.- inscrits au budget ne seront pas utilisés.

Le Président rappelle la procédure à suivre. La proposition doit être amenée par un amendement écrit portant sur la ligne budgétaire concernée.

M. Quentin Pommaz intervient pour rappeler que le Conseil vient d'accepter l'arrêté d'imposition 2023. L'impôt sur les chiens est donc accepté. Faut-il revenir sur l'arrêté d'imposition si le budget était modifié ?

Mme Johanna Pini précise qu'il s'agit d'un impôt et non d'une taxe. Le revenu n'est donc pas affecté à un poste particulier.

Mme Nathalie Sauvain persiste à demander des explications sur l'utilisation de ce revenu. Pourquoi le montant est-il fixé à CHF 100.- à Crans, alors que dans d'autres communes les propriétaires payent beaucoup moins ?

Mme Johanna Pini confirme que le budget 2023 comprend l'aménagement du parc à chiens.

Mme Nathalie Sauvain mais avec le budget de 2022, qu'avons-nous fait ?

M. le Syndic constate que le Conseil vient de valider l'arrêté d'imposition avec un franc par franc du taux cantonal pour les chiens. Cette décision est prise par le Conseil chaque année.

Il reconnaît la pertinence de la question de l'utilisation de ce revenu par la commune et c'est la raison pour laquelle Municipalité a donné suite aux 71% de personnes en faveur du parc aux chiens pour l'utilisation de ce revenu.

Il propose que le montant de l'impôt sur les chiens soit revu l'année prochaine, au lieu de revenir sur la décision que le Conseil vient de prendre.

Le Président précise que si des personnes souhaitent combattre la décision, elles ont la possibilité de faire un référendum sur l'arrêté d'imposition et sur la ligne du budget. Chaque citoyen en a le droit.

M. le Syndic assure que la Municipalité s'applique à trouver une solution. Si le sentiment du conseil communal est de réduire la taxe aux chiens, la Municipalité le fera. Mais ce n'est pas maintenant qu'il faut le faire.

Mme Nathalie Sauvain revient sur la discussion tenue sur l'approche budgétaire. Elle constate que dans ce débat il aurait été préférable de voter le budget avant l'arrêté d'imposition.

M. le Syndic rappelle l'obligation légale d'approuver l'arrêté d'imposition au 31 octobre. Le budget vient après. La question est de savoir si la Municipalité doit justifier l'ensemble des taxes qui sont proposées au Conseil. Il propose de tenir compte des remarques qui ont été formulées lors de la préparation de l'arrêté d'imposition 2024 et du budget 2024, sans modification du budget 2023. Cette proposition convient-elle ?

M. Bernard Henrioux précise que les employés communaux passent une centaine d'heures par année pour les poubelles et que la commune achète chaque année une palette de sacs rouges. Cet entretien génère des coûts non négligeables.

Le Président prend note que la question reste en suspens. Elle sera reportée à l'année prochaine.

M. Cyril Herbez souhaite connaître l'emplacement prévu pour le futur parc à chiens et savoir qui se chargera de la gestion de cette installation.

M. le Syndic répond que la Municipalité doit encore décider de l'emplacement définitif pour ce parc. Pour le moment, c'est le terrain situé à côté de l'ancienne STEP qui est prévu.

La Municipalité se chargera de la gestion du parc, mais la maintenance sera régulée par une charte établie par un comité d'utilisateurs et qui imposera les conditions d'utilisation et le nettoyage des déjections.

Le Président constate que le Conseil n'a plus de question.

Il relit les conclusions du préavis N° 14/22 et passe au vote.

Résultat du vote :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 3

Le préavis N° 14/22 est accepté à la majorité du Conseil.

7. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Motion de Mmes Ulrike Richardson et Birgit Schleifenbaum – « Demande à la Municipalité d'une étude et d'un plan de réalisation d'un Centre culturel et de loisirs en lieu et place de l'actuelle salle communale »

Le président informe que la recevabilité du texte proposé a été validée après examen du bureau du conseil.

Mme Ulrike Richardson présente la motion.

Le Président donne la parole à la Municipalité

M. le Syndic demande si la motion concerne bien la création d'une commission consultative, comme c'est le cas pour l'espace sportif.

Mme Ulrike Richardson répond que c'est exactement ce qui est demandé.

M. le Syndic répond que cela ne pose pas de problème.

Le Président rappelle le processus de traitement de la motion et passe la parole au Conseil.

M. Lars Kermode constate qu'une ligne de CHF 350'000.- figure déjà au budget 2023 pour la rénovation de la salle.

Mme Johanna Pini explique qu'il s'agit d'un montant prévisionnel porté au budget, car le sujet de la salle communale est à l'ordre du jour des discussions du Conseil. Si la motion est acceptée, ce montant servira à mener l'étude d'une nouvelle salle communale et à l'engagement d'un architecte ou d'un assistant-maître d'ouvrage pour accompagner la Municipalité dans ce processus ou éventuellement pour lancer un concours d'architecte. Tout projet devra faire l'objet d'un préavis si on veut aller dans ce sens.

Mme Catherine Schmutz remarque que selon son souvenir, l'emplacement de la salle communale n'a pas encore été retenu de manière définitive. Engager des frais d'architecte avant d'avoir tranché la question de l'emplacement de la salle lui apparaît comme un problème.

M. Yves Creteigny déclare qu'il soutiendra cette motion. Pour lui, la création d'un groupe de travail chargé d'identifier les besoins de la future infrastructure ainsi que l'engagement d'un architecte pour faire des esquisses et pour déterminer l'emplacement sont deux démarches qui ont du sens. Il vaut la peine de demander l'accompagnement de professionnels pour un avant-projet ou une préétude et cela n'est pas coûteux, surtout pour une infrastructure lourde qui aura un fort impact sur le centre du village.

Il constate toutefois que le village dispose déjà de nombreuses infrastructures culturelles dispersées dans la commune :

- une église qui propose un programme de concerts ;
- une bibliothèque très active ;
- une école dont les salles de classe ne sont pas utilisées en soirée.

Il se demande si dans ce contexte, le projet de salle communale ne devrait pas rester limité aux activités ne trouvant pas de place dans les locaux existants.

Pour lui, il est important de limiter les impacts environnementaux en dimensionnant la nouvelle infrastructure à ce qui est réellement nécessaire.

En conclusion, il dit être assez confortable avec cette motion, bien que celle-ci doive tenir compte des équipements existants autour de la salle communale.

Mme Ulrike Richardson rappelle les raisons du choix de nommer le projet « centre culturel » plutôt que « salle communale ». Une longue discussion avait eu lieu à ce sujet lors du dernier conseil. La question du débat n'est pas de trouver un nom pour ce bâtiment. Elle voit mal la chorale aller à l'école ou le théâtre aller à l'église. Un centre culturel peut accueillir un groupe de lecture ou les rencontres d'un groupe de seniors. L'église n'est pas un centre culturel.

M. Yves Cretegny questionne : « *même s'il y a des concerts ?* »

Mme Ulrike Richardson ajoute que la question fondamentale est de remplacer la salle actuelle et aussi de l'agrandir. Une commission consultative devra définir et élargir le programme d'utilisation, comme des séminaires.

M. Thomas Dislich approuve les objectifs de la motion et souligne que la question n'est pas de définir comment dénommer le projet. La motion ne pourrait-elle pas simplement demander l'étude d'une nouvelle salle communale ? Cela permettrait de parler plus concrètement, mais son utilisation sera polyvalente.

M. Patrick Böhler revient sur l'expérience acquise lors des discussions sur le parc de loisirs, les besoins et le programme d'utilisation doivent d'abord être clairement définis. Il trouve la proposition développée dans la motion très intéressante, mais pense qu'il est trop tôt pour parler d'un centre culturel, la sémantique a son importance. Le recours à un architecte lui semble également important pour accompagner le projet.

Il rappelle que les infrastructures de la commune doivent évoluer, ce sujet revient régulièrement dans les discussions depuis le début de la législature et les demandes sont nombreuses.

Il accueille très favorablement la motion et pense qu'il ne faut pas se focaliser sur des questions de sémantique autour de la dénomination du bâtiment projeté.

M. Alexandre Gaillard constate une évolution dans le débat et pense qu'il est temps de se questionner sur l'évaluation des besoins en infrastructures, comme cela a été fait avec une certaine réussite pour le parc de loisirs : « *quelle activité on fait où à Crans ?* ».

Il propose la création d'une commission consultative chargée de recenser l'ensemble des activités qui se déroulent sur une année à Crans, afin d'évaluer les besoins en locaux et leur dimensionnement.

Cette vision globale lui semble nécessaire avant d'imaginer tout scénario. Un cahier des charges précis pourrait être établi sur cette base et transmis à un architecte pour la conception d'un projet. On obtiendrait ainsi des réponses tout à fait factuelles aux questions que tout le monde se pose.

M. Le Syndic propose que la Municipalité crée une commission consultative chargée d'examiner l'avenir de la salle communale.

Mme Ulrike Richardson demande ce qui sera examiné.

M. le Syndic répond que la commission examinera l'avenir de la salle communale. Cela ouvre toutes les possibilités. Nous avons besoin d'une salle communale, un cahier des charges évaluera ce qu'il manque ailleurs et cela ne prêterait aucune possibilité.

Le Président demande si le Conseil est prêt à voter sur la motion.

Il rappelle que la motion demande à la Municipalité de créer une commission consultative pour l'étude d'une salle communale à son emplacement actuel.

Ce dernier point tranchera la question de la localisation restée en suspens.

Mme Ulrike Richardson précise que la motion demande que la salle communale reste à l'emplacement actuel. « *C'est très clair !* ».

M. Yves Cretegny dit en résumé que le Conseil demande une étude de la Municipalité, mais pas une décision administrative.

Mme Catherine Schmutz constate que la volonté de la Municipalité est de toute façon d'étudier l'avenir de cette salle communale à sa place actuelle avec les CHF 350'000.- qui sont maintenant au budget. Cela signifie-t-il que le contrat est déjà rempli ?

Le Président rappelle la nécessité de donner un mandat du Conseil à la Municipalité. La Municipalité peut bien s'engager à réaliser une étude, mais sans un mandat du Conseil, cela pourrait être un problème.

Mme Catherine Schmutz rappelle que la question de la localisation de la salle communale n'a pas été tranchée. Identifier les besoins pour déterminer le programme d'utilisation d'une salle et le lieu de son implantation lui paraît comme une bonne démarche. Par contre, partir dans l'idée que cette salle restera à sa place actuelle et essayer de l'adapter aux besoins, cela lui pose un problème.

La parole n'est plus demandée, le Conseil demande le vote à bulletin secret.

Modification du quorum : le Président constate que Mme Sauvain a quitté la salle avant le vote, le Conseil compte 39 membres présents lors du vote, Président compris.

Le Président rappelle les règles en vigueur pour le vote au bulletin secret puis passe au vote.

Résultat du vote :

Bulletins distribués :	39
Bulletins rentrés :	39
Blancs :	1
Nuls :	<u>aucun</u>
Valables :	38
Pour :	15
Contre :	23

La motion est refusée.

M. le Syndic demande de porter au PV la mention que la Municipalité s'engage à poursuivre l'étude du projet de salle communale dans sa globalité.

8. Projets de la Municipalité

Élection d'une commission ad hoc de 7 membres, chargée de l'étude d'un crédit pour la zone sportive et de loisirs du Grand-Pré

Suite à l'appel aux candidats lancé avec la convocation du conseil, 5 personnes sont annoncées :

- M. Patrick Böhler
- Mme Karine Beirnaert
- M. Vincent Chevalley
- M. Alexandre Gaiani
- M. Boris Lerch

En cours de séance, 3 personnes s'annoncent en plus :

- M. Alexandre Gaillard
- Mme Isabelle Nussbaum
- M. Gilles Pilloud

Avant de procéder à l'élection, M Gilles Pilloud se retire et passe suppléant.

Le Président constate que la liste est constituée de 7 noms pour les 7 places mises au vote.

Sont élus tacitement :

- M. Patrick Böhler
- Mme Karine Beirnaert
- M. Vincent Chevalley
- M. Alexandre Gaiani
- M. Boris Lerch
- M. Alexandre Gaillard
- Mme Isabelle Nussbaum

M. Gilles Pilloud est élu suppléant.

M. Le Syndic précise que la commission des finances sera également convoquée, car ce préavis implique un crédit d'étude.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués

APEJ

M. Carlos Mota informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de réunion, le rapport se fera donc à la prochaine séance.

SITSE

M. Cyril Herbez informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de réunion, le rapport se fera donc à la prochaine séance.

Police Nyon Région

M. Quentin Pommaz informe le Conseil sur la séance du 21 septembre. Le Conseil intercommunal PNR a validé 2 préavis portés à l'ordre du jour :

- le budget 2023, en augmentation et passe de 13.9 millions (2022) à 15 millions ;
- une demande de crédit de CHF 525'000.- pour l'équipement du nouvel hôtel de police.

ORPC

M. Jean-Daniel Aubry informe le conseil sur la séance du 21 septembre. Le conseil intercommunal a approuvé le budget 2023.

Il annonce que suite à la démission de son commandant M. Laurent Sunier, la protection civile est toujours à la recherche d'un nouveau commandant, le poste est ouvert.

Il informe que la PC a dû faire face à l'afflux de réfugiés ukrainiens, ainsi que fournir un appui lors du festival Paléo. De nombreuses heures supplémentaires ont été fournies dans ce cadre durant l'été.

Élection des délégations

APEJ: la nomination d'un délégué suppléant est nécessaire pour compléter la délégation de l'APEJ.

Personne ne se présente, ce point est reporté à la prochaine séance.

Région de Nyon: la délégation à l'association Région de Nyon est pour le moment constituée de deux représentants de la Municipalité, M. Le Syndic et M. Yvan Rueff. Le Conseil communal doit encore procéder à l'élection de ses deux représentants.

Se présentent :

M. Cédric Aeschlimann
M. Yves Cretegny
M. Blaise Schwerzmann
Mme Milène Pochon

Le Président demande si deux candidats parmi les 4 se désistent spontanément pour passer suppléants. Mme Pochon et M. Schwertzmänn acceptent.

MM. Cédric Aeschlimann et Yves Cretegny sont élus tacitement.
Mme Milène Pochon et M. Blaise Schwerzmann sont nommés suppléants.

10. Divers et propositions individuelles

Le président annonce que les communications de MM. Herbez et Aeschlimann sur la visite du couvert à plaquettes de Trélex et sur la rénovation énergétique du bâtiment communal de Founex seront transmises par écrit au Conseil.

Le conseil n'a plus de question.

M. le Syndic invite l'assemblée et les personnes présentes à la collation offerte par la Municipalité. Il annonce qu'un buffet froid est servi en lieu et place des habituelles flûtes salées.

La séance est levée à 23 h 50.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre-Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection Civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.